Conseil communal de Lausanne

Rapport de Commission no 51 chargée de l'examen du préavis 2022/05 « Lausanne Jardins 2024 »

Présidente : Karine BEAUSIRE BALLIF

Membres présents: Eliane AUBERT, Anne BERGUERAND, Daniel CURNIER, Louis DANA, Coralie DUMOULIN, Astrid LAVANDEROS, Patrizia MORI, Mathias PAQUIER, Jacques PERNET, Paola RICHARD-DE-PAOLIS, Marie-Thérèse SANGRA, Manon ZECCA.

Membres absents: -.

Membres de l'administration communale et externe :

Mme Natacha LITZISTORF, conseillère communale, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture,

M. Yves LACHAVANNE, chef de la division BEPP du service des parcs et domaines (SPADOM) remplace M. Yves BALESTRA

Mme Alexandra MONNIER, cheffe de l'unité administrative du SPADOM

Mme Monigue KELLER, commissaire externe Lausanne Jardins 2024

Notes de séance : Mme Alexandra MONNIER, Cheffe de l'unité administrative du SPADOM que nous remercions pour la qualité de ses notes.

Lieu: salle 3 – Chauderon 9.

Date: 11 mai 2022.

Début et fin de séance : 17h34 à 19h24.

Mme Monique KELLER présente le projet Lausanne Jardins 2024, présentation fort appréciée.

Des éclaircissements lui sont demandés sur le cheminement prévu au bord du lac, des réflexions sont en cours. Un commissaire salue cette $10^{\rm e}$ édition et le choix de l'emplacement merveilleux qui lui fait penser à l'expo 64. Mme KELLER souligne que le but sera de rappeler l'expo 64 en mettant en valeur des images historiques.

Mme KELLER se retire.

Discussion générale :

Plusieurs commissaires relèvent la pertinence du choix du site pour l'édition à venir, la qualité du préavis proposé, les belles perspectives d'infrastructures ouvertes à tous, le coût identique de la manifestation ainsi que la pérennité de certaines infrastructures au-delà de l'exposition.

Une commissaire constate que l'on prend la nature où elle est déjà (dans le parc Bourget) pour la mettre en valeur. Elle estime que la thématique de la protection de la nature et de l'écologie devrait être abordée sur les lieux où justement elle est trop peu présente, notamment sur les quais de Belgique et d'Ouchy. Elle cite comme exemple l'exemple de Genève où une lagune naturelle a été aménagée en pleine zone urbaine à côté de la nouvelle plage des Eaux Vives. Elle aurait souhaité une approche plus audacieuse pour penser la nature là où elle n'est pas.

Madame la directrice remercie la commission pour l'accueil du préavis et se réjouit du bon écho quant au lien **avec l'expo 64**. Elle rappelle que le rôle de Lausanne Jardins est d'avoir un regard critique et un questionnement sur les projets qui métamorphosent la ville. Le but de l'exercice va dans le sens de questionner, certains projets seront pérennisés mais les projets Lausanne Jardins ne font pas muter la ville. Lausanne Jardins n'a pas pour ambition de donner des réponses pérennes de grande envergure. Madame la directrice relève le fait que cette édition sera probablement la plus sensible sur le plan politique en raison des liens qui pourront rapidement être faits avec la renaturation, la mobilité, ...

Un commissaire pense que l'exposition serait l'opportunité de repenser les 6km des lignes de rive en termes de mobilité. Une commissaire pense qu'un parking avec un plus grand accès aux personnes en situation de handicap serait le bienvenu.

Lausanne Jardins met l'accent sur les questions de mobilité, urbanistique, patrimoniales, naturelles et artistiques. D'après un commissaire Lausanne Jardins doit garder **un aspect artistique** libre de toute considération et pression politiques.

Madame la directrice rappelle que Lausanne Jardins est un concours prestigieux sur le plan international depuis plusieurs années.

M. Lachavanne explique que le concours se déroule en deux temps, un appel à candidatures qui génère environ 400 à 450 dossiers, une sélection d'environ 150 équipes qui travaillent sur ce concours sur la base d'un cahier des charges qui a été transmis. Madame la directrice répond au commissaire qui questionnait sur le choix des plantes, que le choix des jardins dépendra du fruit de la décision du jury, jury composé cette année, entre autres, de M. Pierre-Antoine HILDBRAND et Madame Natacha LITZISTORF.

Préavis pris point par point :

5.2 un succès aux multiples facettes

Un commissaire demande quel est **l'impact du nombre de visiteurs** sur les précédentes éditions

Madame la directrice répond que s'agissant d'une manifestation gratuite, il est difficile d'avoir des statistiques fiables.

Une commissaire demande s'il existe des exemples de ce que cela peut représenter en termes d'implication dans les milieux institutionnels, associatifs, avec les commerçants. Madame la directrice dit que le lien s'est intensifié avec les commerçants, elle cite les autocollants labellisés Lausanne Jardins, le marchandising autour d'objets...

5.3 une méthode qui s'affine

Un commissaire partage la réflexion de valoriser le lien avec les hautes écoles et les personnes à proximité plutôt que d'aller chercher des architectes de prestige à l'autre bout de la terre. Madame la directrice est consciente de la problématique des trajets, en regard des montants proposés, les candidats ne font pas d'allers-retours sur site. Toutefois, elle assume la position qui est celle de l'ouverture sur la ville. Les compétences locales sont valorisées également, c'est une démarche qui peut englober l'un et l'autre dans la recherche d'une démarche enrichissante à tout point de vue.

5.4 des retombées concrètes pour la ville

Un commissaire trouve qu'il manque dans ce préavis une forme de retombée économique directe.

6.1 un site unique : le bord du lac

Un commissaire souhaite que l'expo 64 soit intégrée.

6.5.2 boucle santé et sport

Une commissaire estime ironique de trouver le rond-point de la Maladière dans la boucle santé sport.

6.5.3 boucle culture

Questionnement sur la mise en place de l'inauguration de la manifestation et du Lunapark, la directrice répond qu'il en sera bien évidemment tenu compte.

6.10 L'édition 2024 et Naturopolis

A la question d'une commissaire, Madame la directrice répond que la belle histoire d'amitié qui lie Lausanne et Annecy perdure. Naturopolis est un projet construit autour d'un échange de paysages et de nature, de créations communes. Pour 2024, il serait envisageable de sélectionner des œuvres à faire venir à Lausanne, en sus du concours international.

6.11 la pérennisation

Le taux de 40% de jardins pérennisés des éditions précédentes est confirmé par Madame la directrice pour l'édition 2024.

6.12 une approche collégiale ou participative

A la demande de plusieurs commissaires un planning détaillé sera joint aux présentes notes.

A partir du choix du jury, il restera une année pour travailler sur la mise en œuvre du projet avec des mises en culture produites par SPADOM.

Des réflexions vont dans le sens de remplacer certaines cultures par l'installation de plantes vivaces ou de nouvelles essences.

Il est possible d'envisager les quais d'Ouchy avec une autre forme de fleurissement, un concours à l'interne du service donne la possibilité au personnel de se mettre en situation de création.

8. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Une commissaire rend attentif au fait que dès les beaux jours, les bus TL ne circulent pas au-delà de la piscine Bellerive. Madame la directrice, répond qu'un partenariat fort existe avec un représentant des TL qui fait partie du comité de l'association.

9. Aspects financiers

Dans la partie recettes, une commissaire souhaite savoir ce qui différencie les fondations et institutions donateurs, des sponsors. Madame la directrice explique que certaines fondations apportent des soutiens historiques sous forme de dons systématiques. Madame la directrice répond qu'il s'agit d'une écriture comptable.

Un commissaire demande si les coûts inscrits aux postes de dépenses dans le préavis comprennent celui du temps passé par le personnel de la ville. Un autre commissaire intervient pour dire qu'aucun projet fait état du personnel de la ville. Le coût fait partie de leur cahier des charges.

Madame la directrice confirme que la municipalité identifie les services concernés par le projet mais qu'aucune politique publique ne calcule les coûts du personnel intégré par projets.

Elle rajoute qu'une personne du SPADOM sera en charge de suivre étape par étape la réalisation des projets et une autre accompagnera de manière très serrée les équipes pour la réalisation matérielle des jardins.

9.2 incidences sur le budget de fonctionnement

Une commissaire souhaite savoir si le calcul du taux d'intérêts à 1,75% est suffisant compte tenu de la remontée des taux.

Madame la directrice répond que le taux utilisé est celui de référence de la ville.

Proposition est faite de voter les conclusions du présent préavis en bloc

Tous les membres sont d'accord avec cette proposition

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité des membres de la présente commission.

La rapportrice

Karine BEAUSIRE BALLIF

Lausanne, le 24 mai 2022

Annexe: calendrier Lausanne Jardins 2024